

**ÉTUDE SUR L'ACCUEIL D'ARTISTES EN RÉSIDENCE
DANS LES CENTRES D'ARTISTES DU QUÉBEC ET DU
CANADA**

FÉVRIER 2003

**RCAAQ
REGROUPEMENT DES CENTRES D'ARTISTES
AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC**

**3995, RUE BERRI
MONTRÉAL, QUÉBEC H2L 4H2**

info@rcaaq.org

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Contextualisation du phénomène des résidences d'artistes	4
1.2 Bref survol historique	7
2. Objectifs et méthodologie	9
2.1 Objectifs	9
2.2 Méthode de travail	9
3. Les réponses au questionnaire	9
3.1 Taux de réponse	9
3.2 Questions de définition	10
3.3 Les définitions proposées	10
3.4 Définitions nuancées et commentaires	12
4. Les composantes d'une résidence d'artiste	13
4.1 L'échange	13
4.2 Accès aux ressources, matériaux et cachets	13
5. Programmes de résidence en place dans les centres d'artistes	14
5.1 Le nombre d'artistes accueillis en résidence	14
5.2 La provenance des artistes accueillis en résidence	15
5.3 La durée d'une résidence	15
6. Type de frais associés à une activité de résidence	15
6.1 L'hébergement	16
6.2 Les frais de déplacement	16
6.3 Les ressources humaines et les équipements	16
6.4 Les frais de matériaux	17
6.5 Les cachets de résidence	17
6.6 Les frais reliés à la diffusion	17
6.7 Les frais assumés par les artistes	18
6.8 Commentaires des répondants	18
6.9 Synthèse des services offerts	19
7. Impact sur les missions artistiques des centres	20
8. Impact sur la vie professionnelle des artistes	21
9. Identification des conditions de développement	21
Conclusion	23
Recommandations	24

Introduction

*Depuis quelques années déjà, on avait cru voir apparaître de plus en plus, dans les programmations DES centres d'artistes, la rubrique **résidence d'artiste** ou **artiste en résidence**. S'agissait-il là d'un nouveau phénomène ou d'une nouvelle façon de nommer les choses? Était-ce un phénomène de mode ou une pratique ancrée dans l'histoire des centres d'artistes? En 1999, le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec avait donc décidé d'entamer une étude sur ce phénomène dans les centres d'artistes du Québec. Il publiait par conséquent en mars 2001 l'ÉTUDE SUR L'ACCUEIL D'ARTISTES EN RÉSIDENCE DANS LES CENTRES D'ARTISTES AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC.*

Cette étude a permis de nommer le phénomène qui porte une multitude d'appellations plus ou moins descriptives et de relever certaines des forces et des faiblesses de cette pratique de l'art devenue une spécificité des centres d'artistes. Des notions de séjour, de ressourcement et d'échange omniprésentes dans cette première étude nous ont incités à étendre notre regard sur l'accueil d'artistes en résidence à l'ensemble du réseau canadien des centres d'artistes.

C'est donc le résultat de cette vaste enquête qui regroupe les données recueillies d'abord auprès des membres du RCAAQ, puis à l'ensemble des centres canadiens, que nous présentons ici avec, encore une fois, une analyse des forces et des faiblesses auxquelles nous adjoignons quelques perspectives d'avenir.

Nous remercions tous les centres d'artistes qui ont participé à cette étude en fournissant des données sur leurs programmes, en partageant même leurs difficultés et leurs aspirations. Nous remercions également le Conseil des arts et des lettres du Québec pour son soutien à la première étape québécoise et le Conseil des Arts du Canada qui a permis d'étendre l'étude à l'ensemble du territoire canadien.

1. Contextualisation du phénomène des résidences d'artistes

Avant de présenter les résultats de l'enquête sur la pratique artistique en résidence dans les centres d'artistes, il paraît essentiel de jeter un coup d'œil sur l'histoire générale des résidences d'artistes.

1.1 Revue de la littérature

Il y a peu d'écrits documentant la résidence d'artiste du point de vue des organismes d'accueil. Dans le cas où des titres sont relevés par une recherche bibliographique, ils présentent davantage les expériences du point de vue d'artistes traduites dans des témoignages d'artistes ou des catalogues d'exposition documentant des productions artistiques réalisées dans le cadre de résidences. Nous avons cependant repéré quelques articles parus dans des périodiques ou dans des recueils de textes à caractère historique ou théorique.

Au Québec, bien que des auteurs aient à plusieurs reprises brièvement mentionné ou reconnu dans des introductions ou des textes accompagnant des expositions l'incidence de la résidence sur la création des œuvres, peu d'entre eux se sont interrogés sur sa nature ou son impact.

Parmi les exceptions, nous relevons deux textes liminaires de *Résidences 1982-1993*, une publication-anniversaire de La chambre blanche¹, un centre d'artistes de Québec, dont le mandat est presque exclusivement orienté vers l'accueil d'artistes en résidence.

Dans un texte intitulé « Résidence : concept ou expérience », Lisanne Nadeau expose les caractéristiques qui détermineraient une telle activité de création : l'expérience, le caractère performatif du processus devant public, l'in situ (pas strictement architectural), « le repliement sur soi » qui, selon elle, permet des « œuvres remarquables » puis, enfin, l'espace à habiter. Toujours selon l'auteure et le collectif du centre, qui se questionne sur la création en résidence depuis 1982, le processus de travail en résidence ou le résultat concret du travail en résidence ne porte pas nécessairement la marque d'une approche in situ. Mais il implique certainement le lieu comme un espace marqué, en continuum, par des activités de résidences successives.

Dans le même ouvrage, Daniel Béland discute de la résidence comme d'une œuvre et estime que « [l'on] peut donc dire que la résidence se définit comme une installation² ». L'auteur mentionne les changements imposés par la pratique en résidence dans le réseau de diffusion de l'art actuel. Selon lui, elle remue trois grands secteurs du monde de l'art : « les conditions de production, l'objet et l'institution, l'artiste et le public ».

¹ *Résidences 1982-1993*, Québec, La chambre blanche, 1995, 319 pages.

² *Op. cit.*, page 10.

Dans une tentative de cerner les limites de la pratique artistique en résidence, Jean-Yves Vigneau, alors président du RCAAQ écrivait en 1998, dans le bulletin de l'organisme :

« La résidence ne s'adresse probablement pas à tous les artistes et à toutes les pratiques. Pour certains, l'atelier est le temple dans lequel se fait tout acte de création alors que, pour d'autres, la stimulation de nouveaux lieux, de nouvelles rencontres est la manière même de leur art. Les pratiques de la performance, de l'in situ et de l'installation, sans être les champs d'intervention exclusifs, sont probablement celles qui se sont au cours des ans révélées les plus adaptées au concept de résidence. Mais il y a aussi la résidence dans des lieux de production qui donnent accès à des équipements et à des ressources humaines particulières³. »

Ailleurs, dans un mémoire déposé au gouvernement du Québec⁴ par le 3^e impérial, un centre d'artistes voué aux activités de résidence et situé à Granby, Philippe Côté (artiste en résidence) signale l'existence des pratiques artistiques en résidence dans le réseau de l'art actuel et suggère de les comparer et de les intégrer dans la grande famille des échanges professionnels et universitaires : « Cette tite-infrastructure de la citoyenneté culturelle permet tout simplement des échanges réciproques entre les différentes communautés culturelles du monde actuel. » Sa proposition reconnaît à la pratique artistique en résidence un statut professionnel et un rôle socioculturel certain.

Du côté européen, bien qu'aucun texte théorique ne soit non plus ressorti de la recherche, deux sources renseignent sur les pratiques et les structures en place : les Pépinières européennes pour jeunes artistes (PEJA) et l'Association française d'action artistique (AFAA). Les Pépinières, organisme auquel est associé le Conseil des arts et des lettres du Québec dans le cadre d'une entente d'échange et de réseautage entre 50 lieux de résidence répartis dans 42 villes de 18 pays⁵, livre les données d'une première évaluation de ses activités dans un document intitulé États des lieux. Pour ce faire, l'organisme a consulté les 203 artistes (dont une Québécoise, Sylvie Bussièrès) qui, au cours de ses 10 ans de fonctionnement, ont sillonné le réseau des Pépinières. Qu'est-ce qui en ressort?

Le document recense presque uniquement des éléments de définition de la pratique artistique en résidence telle qu'elle est vécue par les artistes. En réalité, le document ne fait que transmettre les impressions des participants sans nécessairement proposer de modèle, mais il est intéressant de dénombrer les qualités ou vertus qui y sont associées : « expérience singulière » et « étape importante qui favorise l'émergence d'autres motivations [et qui] développe des passerelles inattendues ».

³ *Bulletin du RCAAQ*, vol. 9, n° 1, mars 1998, page 11.

⁴ Philippe Côté, *Des mots à redire*, mémoire déposé au cours de la consultation provinciale sur le monde rural, Granby, 3^e impérial, 1998, page 25.

⁵ La représentante nationale pour le Québec est Francine Royer, responsable des programmes de résidences du CALQ.

Il est clair que l'organisme procède plus ou moins à une auto promotion de sa mission, mais une vision, voire une philosophie fondée sur le ressourcement de l'artiste transparaît tout de même du projet des Pépinières. En fait, cette dimension de la vie artistique y semble reconnue et facilitée. En ce sens, l'organisme et sa politique, ou enfin la volonté qu'il exprime, peuvent être pris et retenus pour modèles d'encouragement et de soutien à la pratique artistique en résidence. Du point de vue des artistes, les commentaires sont principalement positifs.

« Après analyse, l'expérience vécue au sein de la résidence a satisfait la majorité d'entre eux, les seuls points négatifs sont dus à un manque d'échange (ou d'investissement) de la part de la structure d'accueil. Certains ont également connu des problèmes d'organisation (difficultés pour l'obtention de bourse ou encore manque de moyens et de matériel)⁶. »

Quant à l'Association française d'action artistique, elle a publié un important recueil des lieux de résidences pour artistes dans le monde⁷ dont l'avant-propos renseigne sur plus d'un détail. Entre autres renseignements, on y apprend que la publication, qui a nécessité deux ans d'enquête, a répertorié pas moins de 200 structures réunies autour de critères assez précis. Même la notion d'in situ y était interrogée : lorsqu'elle se posait par un centre comme une contrainte obligatoire pour l'artiste, le centre n'était pas inscrit au répertoire. Quelles étaient les principales qualités recherchées dans un centre par l'AFAA? Pouvoir offrir « un espace de travail » puis favoriser « la recherche et l'exploration » tout autant que « les contacts soit avec d'autres artistes, soit avec l'environnement ». Ces critères recourent les éléments identifiés par les centres du Québec, mais sont manifestement moins nombreux.

En terminant, on ne peut passer sous silence le texte « Artistes en résidence » signé par Véronique Rodriguez et paru à Montréal dans un ouvrage collectif intitulé *Monde et réseaux de l'art*⁸. Le document porte essentiellement sur les programmes de résidences d'artistes offerts par le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Conseil des Arts du Canada à Paris et à New York depuis 30 ans ou moins. L'auteure a mis deux ans pour recueillir des témoignages d'artistes qui y ont séjourné. Elle résume les attraits, avantages, succès ou difficultés éprouvés par les résidents en plus de décrire les lieux physiques et leurs contextes culturel et géographique. L'étude relate principalement les faits rapportés par les artistes, et la documentation en référence est plutôt décevante. L'auteure conclut quand même en rappelant l'importance des programmes offerts aux artistes pour le développement futur de leur vie professionnelle.

⁶ *États des lieux, (observations/réflexions), Éléments d'évaluation d'une expérience de mobilité et d'insertion professionnelle pour de jeunes créateurs*, s.l., Pépinières européennes pour jeunes artistes, s.d., s.p.

⁷ *L'Accueil d'artiste en résidence temporaire dans le monde/Guide for Host Facilities for Artist on Short Term Stay in the World*, Paris, AFAA, 1994, s.p.

⁸ *Monde et réseaux de l'art, Diffusion, migration et cosmopolitisme en art contemporain*, sous la direction de Guy Bellavance, Montréal, LIBER, 2000, 307 pages.

1.2. Bref survol historique

Depuis la création de la Villa Médicis à Rome par l'Académie de France en 1666, au même moment que la création de bien d'autres fondations royales ou à vocation de mécénat, les résidences d'artistes se sont multipliées, et le modèle a évolué, voire s'est démocratisé. De tradition française, américaine ou allemande, les lieux destinés à recevoir des artistes qui se consacrent à la recherche, à l'échange, à la production ou au ressourcement sont présents maintenant sur tous les continents. Ils s'adressent aux artistes de toutes pratiques ou disciplines.

Bien qu'elle date du XVII^e siècle, époque caractérisée par l'étendue des pouvoirs monarchiques, l'histoire des résidences ne serait pas restée sans lien avec l'État selon les deux auteurs de l'avant-propos du répertoire de l'AFAA⁹, Jean Digne et Alfred Pacquement

« Si l'émergence de ces lieux est parfois liée à une tradition de communauté artistique dans certains pays, elle évolue surtout en liaison avec les politiques gouvernementales en matière culturelle. Intimement liée à la reconnaissance et au statut de l'artiste, elle appartient néanmoins essentiellement au système occidental. »

Selon les mêmes auteurs, les résidences voient le jour aux États-Unis dans les années vingt avec la colonie d'été d'artistes du Black Mountain College. Ce modèle, qui s'est ensuite transformé en fondation privée, serait maintenant présent dans tout le territoire états-unien. Par ailleurs, actuellement, en Allemagne, le modèle ressemblerait à celui des centres d'artistes, « ces galeries de collectifs de créateurs sans fonds propres ». Enfin, « bien que leur berceau d'origine soit français¹⁰ », le premier modèle de résidence s'est maintenant disséminé dans le monde en centaines de structures à « vocation commune » pour le bénéfice des artistes de toutes nationalités.

Plus près de nous, les noms du Banff Centre en Alberta, du Centre de sculpture Est-Nord-Est de Saint-Jean-Port-Joli ou de La chambre blanche de Québec figurent parmi les premières références. Ces organismes seraient les premiers (au début des années 1970 à Banff et dans les années 1980 au Québec) à s'être aventurés dans l'établissement de mandats et de missions principalement orientés vers l'accueil d'artistes en résidence. Parmi les différents centres d'artistes autogérés présents dans presque tout le territoire du Québec, certains depuis plus de deux décennies, plusieurs ont élaboré et mis en œuvre des structures d'accueil qui ont historiquement favorisé des déplacements et des réalisations d'artistes invités. Leurs activités n'étaient pas toujours désignées par le terme « résidence », mais s'y apparentaient certainement par leur contenu.

⁹ *Op. cit.*, s.p.

¹⁰ Macha Séry, « Résidences d'artistes pour le meilleur et pour le pire », *Le monde de l'éducation, de la culture et de la formation*, n° 248, mai 1997, p. 55-60.

Au Canada, certaines formes d'activité de résidence offertes par des centres d'artistes semblent avoir vu le jour, il y a plus de vingt ans. L'histoire nous démontre que ces centres ont participé activement et concrètement au développement de problématiques artistiques naissantes souvent reliées à l'éclosion de certains médiums ou de nouvelles manières de faire et de diffuser des œuvres d'art. Ainsi ces activités de résidence, pas toujours nommées comme tel à l'époque, généraient une production artistique qui mettait en avant-plan des nouvelles définitions face à l'objet d'art tels le lieu, l'œuvre en direct, la participation du public, la multidisciplinarité.

Au même moment, d'autres centres d'artistes favorisaient un autre type d'expansion davantage reliée à l'équipement, en donnant accès à des modes de production d'œuvres d'art qui nécessitaient des équipements coûteux et avaient recours à des techniques spécialisées.

La pratique de la résidence telle qu'elle est exercée dans les centres d'artistes a certainement pour origine des problématiques liées à la nature particulière du centre d'artistes, à l'histoire de l'art et à celle de la question du lieu telle qu'elle est posée par l'artiste. Quelles que soient les hypothèses et les analyses qui seront élaborées dans les prochaines années, une chose est certaine pour l'instant : la pratique en résidence, cette façon particulière de pratiquer l'art, est plus que jamais présente et prégnante dans les centres d'artistes autogérés. Si elle transforme la pratique artistique actuelle, elle transforme aussi nécessairement les organismes qui la soutiennent.

2. Objectifs et méthodologie

2.1 Objectifs

Une première étape consistait à faire parvenir un questionnaire aux centres d'artistes avec l'objectif d'identifier :

- Les centres d'artistes qui accueillent des artistes en résidence
- Les différentes formes de résidences pratiquées dans les centres;
- Les conditions offertes aux artistes par les centres;
- Les conditions de développement de la pratique dans les centres.

Le questionnaire était divisé en trois parties :

- Identification du centre
- Programmes de résidence
- Questions de définition

2.2 Méthode de travail

Pour s'assurer de recueillir des informations sur des pratiques non standardisées par les centres, il comptait des questions ouvertes et des questions fermées, de façon à obtenir des données quantitatives et qualitatives.

Les informations recueillies dans la phase I qui s'adressait aux centres membres du RCAAQ et dans la phase II qui s'adressait à tous les autres centres canadiens ont été combinées pour donner les résultats présentés ici.

Toujours en regard de la méthodologie, nous tenons à préciser que comme le nombre total des répondants n'est pas très élevé, l'usage des pourcentages n'est pas toujours appropriée. Nous utiliserons donc parfois le pourcentage, parfois la notion de fraction et parfois le nombre exact de répondants pour illustrer le propos.

3. Les réponses au questionnaire

3.1 Taux de réponse

Les données présentées dans ce rapport ont été recueillies entre mai 2000 et septembre 2001.

La première phase qui s'adressait aux centres d'artistes membres du RCAAQ a permis de rejoindre 51 centres québécois membres du Regroupement. La seconde phase s'est adressée aux centres d'artistes sur tout le territoire canadien autre que les membres du RCAAQ et a permis de rejoindre 94 centres, ce qui donne un total de **145 centres**

d'artistes rejoints par cette étude. Nous pouvons donc affirmer que la très grande majorité des centres d'artistes sur le territoire canadien ont été rejoints.

Dans l'ensemble, le taux de réponse au questionnaire a été de 61%, soit 89 centres dont 41 parmi les centres membres du RCAAQ. Ceci nous donne un taux de réponse de 80% parmi les centres membres du RCAAQ et de 51% pour les autres centres d'artistes canadiens.

A ces répondants nous devons ajouter quatre centres qui sans répondre directement au questionnaire ont communiqué par lettres des informations concernant leurs programmes d'artistes en résidence. Nous en rendons compte dans la section commentaires.

Nous croyons que les données recueillies offrent une vue d'ensemble assez juste de la situation des centres d'artistes canadiens en matière d'activités et de programmes de résidence. Les réponses obtenues proviennent de toutes les régions du Canada tel que le montre le tableau suivant.

Province	Nombre de répondants
Alberta	5
Colombie-Britannique	9
l'Île-du-Prince-Édouard	0
Manitoba	4
Nouveau-Brunswick	1
Nouvelle-Écosse	3
Ontario	14
Québec	47
Saskatchewan	3
Terre-Neuve	3

3.2 Questions de définition

Pour cerner un phénomène, on est tenté en premier de chercher à le nommer et à en arrêter une définition. Le questionnaire offrait d'abord aux centres, de choisir entre sept définitions et même d'en ajouter d'autres s'ils le jugeaient nécessaire.

3.3 Les définitions proposées

La résidence d'artiste est :

1. UNE PÉRIODE DE TEMPS, ASSOCIÉ À UN LIEU PRÉCIS, CONSACRÉE AU RESSOURCEMENT ET AXÉE SUR LE PROCESSUS (RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION).
2. UNE PÉRIODE DE TEMPS, ASSOCIÉE À UN LIEU PRÉCIS, CONSACRÉE AU RESSOURCEMENT ET AXÉE SUR LE RÉSULTAT (EXPOSITION OU PRODUCTION).
3. UNE PÉRIODE DE TEMPS AVANT UNE EXPOSITION PENDANT LAQUELLE L'ARTISTE VIENT AU CENTRE POUR CRÉER UNE ŒUVRE *IN SITU* QUI SERA ENSUITE DIFFUSÉE.
4. UNE PÉRIODE DE TEMPS AVANT UNE EXPOSITION PENDANT LAQUELLE L'ARTISTE VIENT AU CENTRE POUR INSTALLER L'ŒUVRE QUI SERA ENSUITE DIFFUSÉE.
5. UN ESPACE DE VIE OU LOGE UN ARTISTE DE PASSAGE AU CENTRE POUR UNE EXPOSITION, UNE CONFÉRENCE, UN STAGE, ETC.
6. UN ESPACE DE VIE OU LOGE UN ARTISTE DE PASSAGE AU CENTRE POUR UNE EXPOSITION, UNE CONFÉRENCE, UN STAGE, ETC.
7. UN ESPACE DE VIE OU LOGE UN ARTISTE DE PASSAGE DANS UNE VILLE OU IL SÉJOURNE POUR POURSUIVRE SON TRAVAIL DE RECHERCHE ET DE CRÉATION.

Pour définir leurs activités liées à l'accueil d'artistes en résidence ou pour cerner leurs aspirations, les trois quarts des centres qui ont répondu ont retenu la première définition et ce, autant parmi les membres du RCAAQ que pour l'ensemble des centres canadiens.

Il ressort donc clairement que pour les centres d'artistes, la résidence d'artiste est une activité de ressourcement avant tout.

Nous constatons cependant que beaucoup de centres, soit jusqu'à 60% des répondants, ont eu recours à plus d'une des définitions proposées pour cerner leur activité de résidence. Les définitions 2 et 3 qui incluent la notion de production d'une nouvelle oeuvre ou d'une oeuvre in situ à être diffusée comme suite à l'activité de résidence ont donc été les principales définitions utilisées en complémentarité avec la définition 1. Ceci témoigne de l'importance donnée au volet diffusion dans le mandat des centres d'artistes.

Nous pourrions à la lumière de ces informations conclure que la majorité des centres d'artistes qui ont répondu à l'enquête adhèreraient à une définition plus large de l'activité en résidence qui pourrait se lire comme suit :

LA RÉSIDENCE D'ARTISTE EST UNE PÉRIODE DE TEMPS, ASSOCIÉ À UN LIEU PRÉCIS, CONSACRÉE AU RESSOURCEMENT ET AXÉE SUR LE PROCESSUS DE CRÉATION. ELLE PEUT OU DOIT, SELON LE CAS, INCLURE LA PRODUCTION D'UNE NOUVELLE ŒUVRE OU D'UNE ŒUVRE IN SITU QUI SERA ENSUITE DIFFUSÉE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL.

3.4 Définitions nuancées et commentaires

La spécificité de chacun des centres d'artistes s'est parfois reflétée à travers les commentaires supplémentaires que ceux-ci ont ajoutés aux définitions proposées. Ils permettent de compléter une définition qui ne peut refléter la complexité de toutes les visions. Nous retrouvons ici certaines des caractéristiques propres à une activité de résidence vue par les centres d'artistes dans une situation idéale et pas nécessairement conforme à celle qu'ils vivent au quotidien.

Ces commentaires nous ont aidés à rassembler des idées communes et permis de regrouper des éléments de base qui nous serviront à préciser certaines spécificités inhérentes aux activités de résidence pour les centres d'artistes.

- « Des projets qui développent les bases d'une communauté culturelle. »
- « La résidence d'artiste se définit en terme d'espace vivant. »
- « La culture visuelle contemporaine doit offrir des espaces pour la recherche et les besoins de celle-ci, offrir à l'artiste un espace dans lequel il puisse jouer ou expérimenter à sa guise. »
- « Chaque résidence doit être définie et structurée spécifiquement en accord avec les objectifs de chacun des projets et les besoins de l'artiste concerné. »
- « La résidence d'artiste est à propos du processus mais elle offre aussi la possibilité d'immersion. »
- « Pour nous, une résidence, c'est un artiste qui nous visite pour travailler sur un site particulier avec nos membres dans une attitude de "mentorship" de "workshops", et qui nous permettent de développer des projets en performance et en art vidéo. »
- « La résidence est une période de temps qui pourrait se définir comme un stage de travail qui s'adresse autant aux artistes qu'aux commissaires. »
- « Nous préconisons des résidences qui consistent à inviter un "mentor" soit une artiste ou une commissaire ou une critique d'art très connue, à travailler avec des

artistes individuelles sélectionnées par ce mentor invité pour une durée allant entre trois à six semaines. À l'intérieur de ce programme de résidence le mentor doit aussi assurer des visites d'atelier au sein de nos membres et peut aussi, à sa guise, donner une conférence. »

- « Le processus de l'artiste en résidence est un processus public qui inclut les conférences, les "workshops" et les visites d'atelier. »
- « La résidence est une période de temps qui permet à un artiste de se concentrer sur son propre art et de partager son travail, ses idées ou son savoir-faire avec la communauté artistique. »
- « Il n'y a aucun standard mais nous supportons les résidences d'artistes. »
- « Nous ne voulons pas que la résidence d'artistes soit restreinte de quelque façon que ce soit par une définition arbitraire. »
- « Les résidences sont aussi un lieu où des rencontres entre les artistes reçus et les artistes du milieu sont importantes dans le processus même de la résidence. »
- « Nous sommes très flexibles face aux projets des artistes. »
- « La résidence d'artiste est un espace d'atelier ouvert et conçu pour faciliter le développement de nouvelles idées dans un environnement nouveau avec le moins de temps possible alloué aux "banales nécessités" de la survie quotidienne. »

4. Les composantes d'une résidence d'artiste

4.1 L'échange

Des choix de réponse à cette question se réfèrent à la notion d'échange sous plusieurs formes. En ce qui concerne cet aspect vital de la résidence, c'est l'échange réciproque entre la communauté artistique et l'artiste en résidence qui est reconnu comme prioritaire par la très grande majorité des répondants, soit 93% des membres du RCAAQ et par 73% des autres centres partout au Canada.

Les réponses obtenues nous indiquent également que l'accueil par la communauté locale et la présentation publique de la démarche et du travail obtiennent un pourcentage presque identique ce qui démontre l'importance d'une présence active de la communauté autour de l'artiste de passage.

Le peu d'écart entre ces pourcentages laisse transparaître une vision d'ensemble assez précise de ce que les centres d'artistes considèrent comme étant des spécificités inhérentes à l'activité de résidence en matière d'échange

4.2 Accès aux ressources, matériaux et cachets

L'accès aux ressources techniques des centres comme une des particularités de la résidence d'artiste fait consensus. Celui-ci est considéré comme étant un des principes de base essentiels à une activité de résidence quels que soient le mandat des centres ou les disciplines auxquels chacun d'eux s'identifie.

L'importance d'un espace d'atelier mis à la disposition de l'artiste en résidence ressort dans 67% des réponses.

Le paiement de cachets est considéré comme une part essentielle de la résidence par deux tiers (2/3) des répondants.

Seulement un tiers (1/3) des centres considèrent de leur responsabilité de défrayer les coûts des matériaux utilisés par l'artiste en résidence.

5. Programmes de résidence en place dans les centres d'artistes

À travers le Canada, sur les 89 centres d'artistes qui ont répondu au questionnaire, 61 ont déjà réalisé des activités de résidence, c'est-à-dire reçu des artistes au moins une fois. Le résultat varie cependant entre avoir déjà reçu une fois un artiste ou offrir présentement un programme de résidence, puisque 16 répondants ont affirmé avoir abandonné ou suspendu cette pratique principalement pour des questions budgétaires.

De plus, nous remarquons la présence d'un certain glissement dans la notion de programme de résidence puisque quelques centres ont cru bon d'apporter une nuance entre le fait que certains d'entre eux ont un programme de résidence "officialisé" alors que d'autres qui accueillent des artistes en résidence n'ont jamais défini cette activité comme un programme, même si, pour ces derniers, cette pratique d'accueil est une de leurs activités principales. Cette non-officialisation correspond fondamentalement à une attitude d'ouverture à des propositions d'artistes qu'ils n'ont pas voulu cloisonner dans une définition de programme.

À la lumière des réponses obtenues et en tenant compte des remarques précédentes, nous pouvons affirmer que 55 centres maintiennent un programme de résidences ou ont des activités de résidence au moment de cette enquête.

Ces chiffres démontrent sans contredit l'intérêt pour l'accueil d'artistes en résidence dans la majorité des centres d'artistes qui en font une activité régulière ou sporadique, qui définissent cette activité comme un programme ou qui en font un des éléments de leur programme artistique.

La presque totalité des 34 répondants qui n'ont pas actuellement d'activité ou de programmes de résidence affirment qu'ils souhaitent en développer un éventuellement.

5.1 Le nombre d'artistes accueillis en résidence

Le nombre d'artistes accueillis en résidence varie énormément d'un centre à l'autre et à l'intérieur de chacun des centres, d'une année à l'autre.

Les centres d'artistes membres du RCAAQ qui ont répondu au questionnaire ont reçu entre 96 et 127 artistes en résidence au cours des trois dernières années. Les centres d'artistes canadiens qui ont fait l'objet de la partie II de l'étude ont quant à eux accueillis entre 46 et 63 artistes au cours de la même période.

La moitié des centres reçoivent entre 1 et 3 artistes en résidence annuellement. D'autres en recevront jusqu'à 10 et on verra quelques exceptions jusqu'à 14. ou 15. Dans ces cas, il s'agit soit de centres qui accueillent des artistes pour des séjours de courte durée, une ou deux semaines, ou de centres qui accueillent plusieurs artistes en même temps.

5.2 La provenance des artistes accueillis en résidence

Les centres d'artistes affirment recevoir en résidence autant d'artistes étrangers que d'artistes canadiens. Les données des deux études ne peuvent être tout simplement additionnées puisque les énoncés des questionnaires étaient légèrement différents. Pour les centres d'artistes membres du RCAAQ, 10% des centres ont affirmé ne recevoir en résidence que des artistes québécois, les autres provenant d'autres régions du Canada ou de l'étranger. Dans la deuxième étude qui s'adressait à tous les autres centres à travers le Canada, 41 % des répondants affirment recevoir uniquement des artistes canadiens y compris du Québec, et 59% affirment recevoir des artistes canadiens et étrangers.

A noter que ces chiffres correspondent au nombre d'organismes d'accueil et non au nombre d'artistes accueillis, cette donnée n'ayant pas été collectée.

5.3 La durée d'une résidence

La durée des résidences peut varier entre une semaine et un an, quoique la très grande majorité des séjours en résidence se situent entre une et quatre semaines. On relève aussi que les séjours en résidence varient non seulement d'un centre à l'autre mais à l'intérieur même des centres. La période allouée à chacune des résidences peut varier selon le projet de chaque artiste.

6. Types de frais associés à une activité de résidence

Les coûts associés à une activité de résidence varient énormément d'un centre à l'autre et d'une activité de résidence à l'autre. Les extrêmes vont de 350\$ à 10 450\$. Il est donc difficile d'établir une moyenne qui soit significative. Le compte rendu de cette gestion financière semble plus simple pour les centres dont la vocation est rattachée à un seul champ d'activités ou encore à des savoir-faire très particuliers. À la limite, nous pourrions dire qu'il y a autant de façons de faire qu'il y a de centres tellement les réponses nous apparaissent variées.

Nous pouvons néanmoins constater qu'il semble coexister deux grands principes de base :

- Le premier est que le centre a un montant global spécifique à allouer à une activité de résidence.
- Le second est que le centre s'adapte financièrement à chaque projet de résidence.

Dans le premier cas, c'est l'artiste qui adapte son projet à la participation financière de l'organisme d'accueil. Toute dépense supplémentaire sera à sa charge. Dans le second cas, le budget alloué sera décidé en fonction du projet de l'artiste.

Les principaux postes de dépenses reliées à une activité de résidence concernent : l'hébergement et l'atelier ou espace de travail, le déplacement, les ressources humaines et les équipements, et les frais de diffusion.

6.1 L'hébergement

La moitié des 55 centres qui accueillent des artistes en résidence offrent un hébergement à même leurs installations. Ces frais sont par conséquent difficiles à comptabiliser pour les organismes qui les incluent dans leurs frais généraux.

A noter que les données ne nous permettent pas d'évaluer la qualité de l'hébergement fourni.

Quelques centres louent des espaces d'hébergement en dehors de leurs installations pour accueillir les artistes. Certains artistes seront accueillis chez des membres ou des employés de l'organisme d'accueil.

Dans plus de 75% des cas, le centre qui accueille un artiste prend la responsabilité de trouver l'hébergement et d'en négocier les conditions. Dans ce cas, les frais en sont parfois assumés entièrement par le centre qui accueille mais il arrive aussi souvent que ces frais soient partagés avec l'artiste ou assumés par l'artiste à même un cachet de résidence dont il a la totale gestion.

6.2 Les frais de déplacement

Les frais de déplacement des artistes sont parfois couverts par les organismes d'accueil. Cependant, comme la moyenne des frais alloués à ce chapitre se situe autour de 650\$ par

centre annuellement, on peut imaginer que la distance a de l'importance dans le choix des artistes et qu'une partie des déplacements est aux frais des artistes. Les frais sont souvent partagés 50/50.

Nombre de centres d'artistes qui accueillent des artistes étrangers réussissent à négocier le déplacement de ces artistes auprès des ambassades et délégations des pays d'origine de ces artistes et en certaines occasions les artistes trouvent eux-mêmes ces frais de déplacement. Dans ce dernier cas, ils ne sont pas comptabilisés par les centres.

6.3 Les ressources humaines et les équipements

À part quelques centres dont la mission est essentiellement liée à l'accueil d'artistes en résidence, les dépenses en ressources humaines et en équipements allouées aux projets de résidence ne peuvent être facilement extraites des budgets d'opération des centres.

Sur le plan des ressources humaines, quelques centres seulement peuvent fournir des informations sur des coûts associés à la résidence lorsqu'ils fournissent une assistance technique spécifique au projet de résidence.

Quant aux équipements, les centres dont l'activité principale vise l'accès à des lieux et des outils de production établissent généralement des montants maximums basés sur leur tarification régulière. Certains centres qu'on peut classer dans cette catégorie fournissent à l'artiste des services techniques évalués facilement de 1 000 \$ à 4 000 \$. Cependant, en règle générale, les équipements que possèdent les centres sont tout simplement mis à la disposition des artistes selon leurs besoins. Il arrive même que des centres louent des équipements spécialisés pour répondre à des demandes spécifiques.

6.4 Les frais de matériaux

Une dizaine de centres fournissent des matériaux aux artistes en identifiant cette dépense comme telle. Les chiffres fournis varient entre 100 \$ et 1 000 \$. Autrement, la grande majorité intègre cette donnée à l'intérieur du cachet de résidence, l'artiste étant libre de l'usage qu'il en fait.

6.5 Les cachets de résidence

La notion de cachet d'artiste qui a pris place dans les centres d'artistes fait qu'aujourd'hui, les centres sont quasi-unanimes à vouloir offrir aux artistes des cachets qui correspondent aux barèmes du RAAV ou de CARFAC. Il s'avère que la définition de «cachet» est relative. Beaucoup de centres ne font pas de différence entre un cachet de résidence et un droit d'exposition. L'étude démontre cependant que de plus en plus de centres, principalement parmi les membres du RCAAQ qui ont fait l'objet de la première étude, identifient clairement le paiement de cachets de résidence et les droits d'exposition.

Plus de 75% des centres affirment payer des cachets de résidence aux artistes qu'ils accueillent. Ces cachets qui comprennent souvent les droits d'exposition varient de 200 \$ à 3 400 \$. Il s'agit cependant en général de montants forfaitaires qui varient énormément selon le centre qui accueille, les services offerts et la durée de la résidence.

Il n'y a donc aucun barème établi pour une résidence et les centres d'artistes ne semblent pas vouloir s'orienter vers l'établissement de tels barèmes puisqu'ils considèrent en général que chacun des projets doit être négocié à la pièce ou que chaque centre détermine ses propres tarifs.

6.6 Les frais reliés à la diffusion

La notion de diffusion dans les centres d'artistes est assez large et elle peut donc prendre plusieurs formes. À la notion commune d'exposition viennent se greffer d'autres aspects de la diffusion. Elles peuvent prendre la forme d'atelier ouvert où la communauté artistique et le public sont invités à rencontrer l'artiste dans le lieu de création, de causeries, de présentations sur Internet ou de publications, pour ne nommer que celles-là.

Le tiers (1/3) des centres qui accueillent des projets d'artistes en résidence demandent ou exigent que le travail réalisé dans le cadre de la résidence soit présenté au public sous forme d'exposition.

Peu de publications rendent compte des activités de résidence. La diffusion des projets se limite à des communiqués de presse, cartons, parfois affiches. On retrouve cependant quelques publications qui couvrent un groupe de projets en résidence, lorsque celles-ci documentent un ensemble d'événements ou une programmation annuelle.

6.7 Les frais assumés par les artistes

Évaluer, en chiffre, la contribution des artistes dans les programmes d'artistes en résidence ne nous a pas été possible puisque cette enquête s'adressait aux centres et non aux artistes.

Cependant, les chiffres avancés par les centres et les commentaires laissent voir clairement que dans la plupart des cas, les centres qui accueillent des artistes en résidence ne couvrent qu'une partie des coûts reliés à cette activité. Les artistes y apportent souvent une contribution personnelle.

Il s'avère évident que les artistes qui ne bénéficient pas en même temps d'une bourse de création réinvestissent une grande part sinon la totalité de leurs cachets et droits d'exposition dans leurs projets de résidences.

6.8 Commentaires des répondants

Plus de la moitié des répondants ont cru important d'ajouter des commentaires, parfois d'ordre général, parfois spécifiques à leur situation propre. En voici quelques-uns qui témoignent soit de leurs réactions à certaines des questions posées, soit de leurs préoccupations.

- Notre programmation contient une part importante de projets in situ qui correspondent à certaines définitions de la résidence mais que nous n'avons jamais nommé « résidences ».
- Nous comptons sur l'apport bénévole de nos membres pour héberger et nourrir les artistes de passage, sans quoi les résidences ne pourraient avoir lieu.
- Nous attendons pour développer un programme de résidences que les Conseils des arts instaurent des programmes de soutien spécifiques à l'accueil d'artistes en résidence.
- Il est essentiel de rester souples et ouverts afin de mieux servir les besoins particuliers de chacun des artistes associés à cette activité.
- L'accueil d'artistes en résidences constitue un apport pour la région d'accueil et la communauté artistique locale.
- Pour nous, la résidence, c'est une occasion donnée à l'artiste de changer de décor, de milieu, pour se confronter à un nouvel environnement physique et humain.
- La résidence permet le temps nécessaire pour créer des liens.
- Nous osons même envisager des résidences virtuelles grâce aux nouvelles technologies.
- Nous devons devenir plus visibles en communiquant mieux et davantage nos projets de résidences axés sur le processus de création.
- Nous espérons poursuivre notre programme de résidence en l'orientant vers des interventions en dehors de l'espace galerie.
- Nos subventions et nos ressources sont limitées mais nous arrivons à maintenir les résidences d'artistes dans la mesure de nos moyens et à la limite de nos capacités.
- Malgré que notre centre fournisse habituellement l'hébergement pour les artistes invités qui viennent passer une semaine pour mettre en place une installation spécifique, nous ne considérons pas cela comme une résidence.

- Pour nous, une résidence, implique une période de temps (2 à 4 semaines au minimum) durant laquelle l'artiste invité ne fait pas qu'interagir avec les artistes et les membres de la communauté, mais s'investit aussi dans une recherche et/ou le développement d'un nouveau travail.
- Dans un monde idéal plusieurs modèles de la résidence d'artistes sont excellents mais dans la réalité, nos moyens limités nous dictent des choix.

6.9 Synthèse des services offerts

À la lumière des résultats obtenus, il est possible de tracer un portrait sommaire des services généralement offerts lors d'une activité de résidence. L'organisme d'accueil fournit généralement l'hébergement, l'accès aux ressources humaines et aux équipements spécialisés.

Quelques exemples d'équipements spécialisés offerts aux artistes en résidence :

- Un centre intéressé aux œuvres *in situ* met à la disposition des artistes des espaces de galerie pour la réalisation d'une œuvre.
- Un centre offre aux artistes en résidence l'accès à un atelier de menuiserie.
- Un centre spécialisé en vidéo offre un espace de production vidéo et audio.
- Un centre spécialisé en réalisation d'art WEB donne accès à des ordinateurs, des logiciels spécialisés.
- Un centre spécialisé en photographie donne accès à des chambres noires de grand format qualité archive.
- Un centre spécialisé en impressions numériques donne accès à des imprimantes de grand format et un soutien technique.
- Un centre organise des résidences en nature sauvage et offre guides et équipements.

Les services offerts gratuitement dans la plupart des centres sont : un espace de travail, de l'aide technique avec les ressources humaines déjà en place et l'accès à des équipements spécialisés.

Les centres ont parfois des petits budgets de location ou ont en place des protocoles d'échange avec d'autres organismes pour l'accès à des équipements qu'ils ne possèdent pas eux-mêmes.

Les conditions d'hébergement et les espaces de travail offerts par les centres sont très variables.

Les centres versent aux artistes des cachets de résidence généralement basés sur les barèmes d'exposition de CARFAC ou du RAAV mais ces cachets incluent souvent la création en résidence et la diffusion.

Une minorité de centres d'artistes versent des indemnités journalières.

Peu de publications rendent compte des activités de résidence.

7. Impact sur les missions artistiques des centres

La pratique d'accueil d'artistes en résidence sous toutes ses formes contribue au développement d'un centre de même qu'elle exige de nouveaux engagements envers les artistes.

L'activité favorise d'abord l'échange avec les autres centres du réseau présents dans les différentes régions du territoire et auxquels sont souvent associés les artistes accueillis. Par conséquent, les artistes de passage apportent un enrichissement à la vie professionnelle et associative.

Les défis soulevés par chaque nouveau projet d'artiste accueilli en résidence ont des impacts importants sur le centre hôte sur les plans de la recherche, des relations avec le public et l'interaction avec l'ensemble de la communauté locale.

Les résidences peuvent donc contribuer à amener une ouverture dans la communauté et à engendrer un décloisonnement des attitudes en regard des arts actuels.

8. Impact sur la vie professionnelle des artistes

Pour les artistes, la résidence offre la liberté d'être « en rupture avec le quotidien » et l'occasion de créer autrement.

La création en résidence apporte une expérience personnelle et une expérience professionnelle d'une grande importance pour des artistes en leur permettant de vivre des expériences et de réaliser des projets qu'ils n'auraient peut-être pas imaginés autrement. Sur le plan socio-économique, cette activité pratiquée par des artistes qui sont pour la plupart des travailleurs autonomes offre l'occasion de nouveaux projets, de nouveaux contacts, de nouveaux contrats.

9. Identification des conditions de développement

En mesurant l'étendue du phénomène des résidences dans les centres d'artistes, l'étude montre comment cette pratique particulière constitue pour les centres d'artistes un élément majeur de leur histoire et de leurs mandats.

Nous avons donc tenté d'identifier les actions à entreprendre qui garantiraient son plein potentiel de développement.

La quasi-totalité des 89 centres d'artistes qui ont répondu au questionnaire souhaitent instaurer ou développer un programme de résidence dans un avenir rapproché. La question des moyens financiers reste pour beaucoup d'entre eux le principal obstacle.

Les centres d'artistes désireux de mettre en place un programme régulier de résidences d'artistes affirment que de nouveaux budgets exclusivement alloués à des activités de résidence sont essentiels à la mise en place de tels programmes, sans quoi ils ne seront pas en mesure d'assurer des services adéquats.

Pour des centres qui ont les résidences d'artistes comme élément principal de leur programme il faut viser une augmentation générale des budgets des centres en considérant les résidences d'artistes comme un élément intrinsèque de leurs missions.

Toutefois certains frais spécifiques tels le déplacement des artistes, l'hébergement, les indemnités journalières et l'assistance technique sont identifiés comme des besoins spécifiques des résidences auxquels les centres n'ont pas les moyens de répondre adéquatement.

Tel que présenté en 5.2, les centres d'artistes démontrent clairement une volonté d'accueillir des artistes d'autres régions et de l'étranger. Or, les frais de déplacement sont rarement entièrement couverts par les centres. Ces frais sont souvent partagés ou assumés par les artistes. Il s'agit là d'un frein à la circulation des artistes.

L'hébergement des artistes reste au cœur de la problématique puisque même si les trois quarts des centres fournissent ou trouvent un hébergement pour leurs artistes, les conditions varient énormément et vont du « loft » au sac de couchage dans le coin de la galerie. Ce dernier choix est peut-être à l'occasion une position idéologique, mais elle découle généralement d'un sous financement de l'organisme d'accueil et de l'artiste.

La reconnaissance des coûts spécifiques de l'hébergement des artistes en résidence devrait permettre d'améliorer la capacité d'accueil des centres et le « confort » des artistes.

Quelques rares centres d'artistes versent des indemnités journalières (per diem). Encore là, il ne s'agit pas de mauvaise volonté mais bien des artistes devront compter sur leurs cachets de résidence et leurs droits d'exposition pour se nourrir. Le manque de ressource force souvent à raccourcir la période de travail en résidence. Les organismes d'accueil doivent pouvoir offrir aux artistes une indemnité journalière calculée sur le nombre réel de jours passés en résidence.

Quoique nous retrouvons à l'intérieur des centres d'artistes de multiples compétences pour soutenir le travail d'artistes en résidence, il arrive souvent que ces personnes compétentes soient elles même des artistes peu ou pas payés qui partagent généreusement leur savoir. Dans ces conditions, il est difficile d'être exigeant sur la disponibilité.

De nombreux centres considèrent d'une grande importance de pouvoir offrir un soutien technique que leur situation financière ne permet pas.

Conclusion

L'ensemble des centres d'artistes canadiens démontrent un vif intérêt pour les activités de résidence d'artistes puisque la presque totalité des 89 répondants désirent mettre sur pied ou développer un programme d'artistes en résidence. Cette manière de faire s'est donc solidement implantée dans les centres d'artistes pour en devenir une spécificité qui les définit.

La plupart des centres, toutes disciplines et mandats confondus s'entendent sur la nécessité de laisser ouvertes les définitions de cette activité qu'ils identifient en premier lieu comme une activité de ressourcement pour les artistes et pour la communauté d'accueil.

Loin d'être un phénomène de mode, la résidence d'artistes est considérée par les centres d'artistes québécois et canadiens comme une réponse positive à la question du développement en art actuel. De plus, cette pratique favorise la circulation des artistes sur l'ensemble du territoire et l'échange avec des artistes étrangers.

Pour les centres qui offrent présentement l'accueil d'artistes en résidence, les besoins sont énormes et leurs programmes sont sans cesse menacés par le manque de ressources financières et humaines.

Certains aspects du soutien à la résidence d'artistes dans les centres d'artistes devraient être revus et améliorés. Les divers programmes de subventions destinés à soutenir les activités des centres d'artistes devraient en tenir compte et tenter de répondre à des besoins spécifiques à cette activité.

Nous espérons que la lecture de ce présent document permettra aux différents intervenants du milieu des arts d'aller dans le sens souhaité et exprimé par la grande majorité des centres d'artistes qui participent à ce grand réseau qui s'enrichit de la circulation des artistes et des idées.

RECOMMANDATIONS

À la lumière de ces données, les membres du comité de travail sur les résidences en arrivent à la conclusion qu'il faut non seulement assurer les acquis des centres à ce chapitre, mais recommandent d'entreprendre les actions et démarches nécessaires pour que cet aspect du mandat des centres d'artistes obtienne la pleine reconnaissance qu'elle mérite et que soient mis en place les moyens nécessaires à son développement.

Actions du RCAAQ

Pour répondre à ces objectifs, le RCAAQ verra à :

- Faire connaître au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), au Conseil des Arts du Canada (CAC) et aux autres organismes subventionneurs qui soutiennent les centres d'artiste les résultats de l'étude;
- Intervenir auprès du CALQ et du CAC conformément aux recommandations adoptées en assemblée générale du RCAAQ pour que soit reconnu à sa juste valeur l'accueil d'artistes en résidence par les centres d'artistes et réclamer de nouveaux fonds destinés à soutenir cette activité des centres;
- Travailler à l'amélioration des conditions offertes aux artistes accueillis par les centres en collaborant à l'établissement de barèmes en ce qui a trait aux cachets versés, à l'hébergement et aux autres conditions offertes aux artistes;
- Collaborer avec les centres et avec les organismes partenaires à la promotion à l'étranger des activités d'accueil d'artistes en résidence dans les centres d'artistes du Québec et du Canada.

Recommandations à l'intention du Conseil des arts et des lettres du Québec

Devant le constat d'une pratique très largement répandue dans les centres d'artistes, d'une volonté de développer cette pratique et des limites imposées par le niveau de financement actuel, face à l'importance de cette pratique pour soutenir la circulation des artistes québécois, canadiens et étrangers qui viennent ainsi enrichir les communautés d'accueil, le RCAAQ recommande au Conseil des arts et des lettres du Québec de :

- Reconnaître le phénomène d'accueil d'artistes en résidence et la pratique artistique en résidence comme une fonction majeure des centres d'artistes;
- Favoriser le développement et le rayonnement du phénomène par la reconnaissance de cette pratique dans ses documents promotionnels et ses programmes destinés aux artistes;
- Affecter de nouveaux fonds au *Programme d'aide aux organismes artistiques en arts visuels* pour répondre aux besoins des centres en matière d'accueil d'artistes en résidence pour qu'ils puissent développer davantage cette pratique et offrir aux artistes de meilleures conditions de résidence et de meilleurs cachets;
- Maintenir et consolider le volet *Accueil d'artistes en résidence* du *Programme de bourse aux artistes professionnels* en permettant deux inscriptions annuelles et en confiant l'évaluation des demandes à un jury de bourses aux artistes formé de pairs;
- Ouvrir le volet *Accueil d'artistes en résidence* du *Programme de bourse aux artistes* aux projets aux artistes québécois pour des projets de résidences hors Québec;

Recommandations à l'intention du Conseil des Arts du Canada

Devant le constat d'une pratique très largement répandue dans les centres d'artistes dans toutes les régions du Canada et d'une volonté exprimée par le milieu de développer cette pratique;

Étant donné les limites imposées par le niveau de financement actuel;

Face à l'importance de cette pratique pour soutenir la circulation des artistes canadiens;

Le RCAAQ recommande au Conseil des Arts du Canada de :

- Reconnaître le phénomène d'accueil d'artistes en résidence et la pratique artistique en résidence comme une fonction majeure des centres d'artistes.;
- Favoriser le développement et le rayonnement du phénomène par la reconnaissance de cette pratique dans ses documents promotionnels et ses programmes destinés aux artistes;

- **Affecter de nouveaux fonds au *Programme d'aide aux centres d'artistes autogérés* pour répondre aux besoins des centres en matière d'accueil d'artistes en résidence pour qu'ils puissent développer davantage cette pratique et offrir aux artistes de meilleures conditions de résidence et de meilleurs cachets;**
- **Maintenir l'accès aux bourses de voyage aux artistes invités en résidence dans les centres d'artistes.**
- **Fait à Montréal, le 5 février 2003**